

Questions orales

En terminant, nous souhaitons que les députés québécois du Parti libéral du Canada respectent cette démarche et donnent suite à l'invitation du gouvernement du Québec en s'associant au processus de consultation.

* * *

[Traduction]

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

M. Ed Harper (Simcoe—Centre, Réf.): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le cinquième anniversaire du terrible massacre des 14 jeunes filles à l'École polytechnique de Montréal. Encore une fois, les familles et amis de celles qui ont été assassinées vont éprouver la douleur et l'angoisse de cette journée tragique.

Nous tous, dans cette enceinte, avons une pensée émue pour ces gens et tous les Canadiens commémorent la disparition de ces êtres chers qui leur ont été enlevés si cruellement et si stupidement. Même si elle n'a pas été mêlée à cette tragédie, la consommation d'alcool mène trop souvent aux actes de violence ou au meurtre.

Dernièrement, on a pu déplorer le fait que l'abus d'alcool avait servi d'excuse dans des cas d'agression contre des femmes. Nous devons ici même faire en sorte que les jeunes femmes dont nous rappelons le souvenir aujourd'hui ne soient pas mortes en vain. Il faut vite faire quelque chose pour faire disparaître l'impression que la violence sera tolérée dans les cas d'ébriété avancée.

Que tous les députés s'engagent de nouveau aujourd'hui à éliminer la violence de notre société, quelle que soit la forme que prend son hideux visage!

* * *

[Français]

LA TRAGÉDIE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Mme Eleni Bakopanos (Saint-Denis, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, est une journée de souvenir et de deuil pour les 14 jeunes femmes de l'École polytechnique qui ont été tuées suite à l'acte insensé d'un homme. Aujourd'hui est aussi une journée pour se souvenir de tous les hommes, femmes et enfants qui ont tragiquement perdu leur vie aux mains des gens armés.

En tant que parlementaires, le souvenir de ces femmes innocentes nous rappelle que nous devons faire tout ce qui est possible pour assurer que cette violence ne soit jamais répétée.

La nouvelle réglementation des armes à feu, présentée par le ministre de la Justice, répond au besoin de mettre en place des mesures de contrôle plus strictes.

[Traduction]

Je désire offrir mes sincères condoléances aux familles des 14 jeunes filles de Montréal. Leur mémoire nous rappelle à tous que le statu quo n'est plus acceptable et que le gouvernement, par l'intermédiaire du ministre de la Justice, a pris des mesures pour assurer la sécurité de tous les Canadiens.

[Français]

LA TRAGÉDIE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount, Lib.): Monsieur le Président, il y a cinq ans aujourd'hui les Canadiens ont appris avec stupéfaction et horreur que 14 jeunes femmes avaient été tuées à l'École polytechnique de Montréal.

La semaine dernière, le ministre de la Justice a annoncé une série de propositions pour mieux contrôler les armes à feu. Ces propositions ont été bien accueillies par les familles des victimes. Ce qui me laisse croire que c'est un pas dans la bonne direction.

• (1415)

Aujourd'hui, rappelons-nous des victimes. Je demande aux députés de cette Chambre et à tous les Canadiens et Canadiennes de se rappeler de Hélène Colgan, Annie St-Arneault, Maryse Leclair, Geneviève Bergeron, Annie Turcotte, Maryse Laganière, Barbara-Maria Klucznick Widajewicz, Anne-Marie Lemay, Michèle Richard, Sonia Pelletier, Nathalie Croteau, Maud Haviernick, Barbara Daigneault et Anne-Marie Edward.

QUESTIONS ORALES

[Français]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, il y a cinq ans aujourd'hui, 14 jeunes femmes perdaient la vie à l'École polytechnique de Montréal, suite à l'assaut d'un meurtrier qui en voulait aux femmes. Cet événement tragique a suscité un important mouvement en faveur d'un contrôle accru des armes à feu, de même qu'une prise de conscience de la violence quotidienne faite aux femmes dans notre société.

Le ministre de la Justice reconnaît-il qu'il est toujours possible et facile, cinq ans plus tard, de se procurer sur le marché le même type d'arme qui a servi au meurtrier de Polytechnique, et dans ce contexte, comment peut-il se satisfaire d'un simple plan d'action, plutôt que d'un projet de loi musclé et sévère, pour régir la vente et la circulation des armes à feu, comme ils s'y étaient engagés, lui et le premier ministre?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, nous avons annoncé, la semaine passée en Chambre, nos décisions concernant la politique de ce gouvernement vis-à-vis des armes à feu. Entre autres choses, nous avons décidé de déposer un projet de loi en février prochain, pour changer la loi, qui aura trois objectifs: Premièrement, nous voulons souligner qu'au Canada, nous sommes un pays où on ne désire pas une «gun culture» comme aux États-Unis. Nous avons besoin d'un contrôle plus strict des armes à feu pour notre société en général. Deuxièmement, nous voulons apporter des changements au Code criminel, pour assurer que ceux qui utilisent des armes à feu lors de la commission de crimes seront traduits devant les tribunaux et que des peines appropriées seront imposées. Troisièmement, nous voulons assurer la sécurité publique, entre autres l'entreposage sécuritaire, à l'aide d'un enregistrement universel de toutes les armes à feu.